

## **AVIS DE PRE-QUALIFICATION**

### **Réalisation de projets d'électrification rurale**

#### **AMADER**

Le Gouvernement de la République du Mali a obtenu un crédit auprès de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) et se propose d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer des paiements relatifs au contrat d'autorisation à attribuer à un opérateur d'électrification rurale pour le Sous-projet de la Zone d'Electrification Multi-sectorielle (ZEM) de BAMAKO.

La ZEM correspond aux quatre cercles de Kolokani, Kati, Dioila et Kangaba de la région de Koulikoro, moins les communes de SANANKOROBA, OUELESSEBOUGOU et SANANKORO DJITOUMOU dans le cercle de Kati qui sont déjà des Projet à Candidature Spontanée d'Electrification Rurale (PCASER).

Elle regroupe 76 communes. La ZEM est exempte de Société de Service Décentralisé (SSD). Les sources disponibles pour l'extension des réseaux MT sont les suivantes : - Le réseau 15 et 30 kV de Bamako (Balingue, Dar Salam, Sotuba, Badalabougou, Pont des Martyrs et Badialalan), y compris :

- La ligne 15 kV Lafiabougou - Kabalabougou ;
- Les lignes 15 kV partant du poste de Kalabancoro ;
- La ligne 15 kV alimentant Kati à partir de Bamako ;
- La ligne 30 kV alimentant Koulikoro à partir de Bamako et se situant sur la rive nord du fleuve Niger ;
- La ligne 30 kV Fana-Dioila.
- La localité de KANGABA dans le cercle du même nom est électrifiée par EDM-S.A. par une centrale diesel isolée alimentant un réseau BT.

Huit projets constituent le Plan Local d'Electrification (PLE) en 2007. Deux sont des centrales diesel isolées et les six autres des extensions du réseau MT. La ZEM est très étendue, plus de 300 km de long et de large. Les projets les plus rentables, c'est à dire ceux de 2007, se situent parfois dans des zones fort distantes les unes des autres. Par exemple, les deux projets de centrale diesel isolée sont distants de plus de 150 km. L'opérateur aura la possibilité de racheter la part non amortie des investissements non subventionnés réalisés par les opérateurs de PCASER implantés dans la zone.

L'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER) entend pré-qualifier des entrepreneurs et/ou des sociétés candidats pour l'opération de cette autorisation de service public d'électricité en milieu rural, y compris la construction et l'installation des équipements, l'opération et la maintenance de ceux-ci, la facturation et la gestion de la clientèle. Cette autorisation est associée à une convention de financement sous forme de subvention et donne à un opérateur privé l'exclusivité sur le périmètre précis pour la production, la distribution et la vente d'électricité pendant une période de 15 ans renouvelable. Avant le lancement de l'appel d'offres à l'endroit des futurs candidats qui seront retenus à l'issue de la présente pré-qualification, l'AMADER organisera une table ronde destinée à informer les candidats retenus des études réalisées sur la ZEM

de Bamako à présenter le dossier d'appel d'offres et ses annexes et à prendre en compte les observations des candidats sur les documents présentés.

La pré-qualification des soumissionnaires est définie conformément aux critères de provenance, tels que définis dans les paragraphes 1.6 à 1.8 des Directives : Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA, publiées par la Banque en Mai 2004 et révisées en Octobre 2006. Les entreprises ainsi que leurs filiales contrôlées par l'Etat malien, seules, sans autonomie juridique ou économique, ne sont pas autorisées à soumissionner au présent appel à manifestation d'intérêt pour la pré-qualification d'entreprises à l'Appel d'Offres pour l'Autorisation de service public de la ZEM de BAMAKO. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements en consultant le document de pré-qualification auprès de la Direction de l'Electrification Rurale (DER) de l'AMADER dont l'adresse figure ci - après.

Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document de pré-qualification en français, en se présentant ou en faisant la demande écrite à l'adresse indiquée ci-après accompagnée du versement, pour frais non remboursables, de Cinquante Mille (50 000 francs CFA) ou sa contre valeur en Euro ou autre monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera par chèque barré au nom de l'AMADER, en espèces ou tout mode de paiement international légalement admis.

Le document sera envoyé après réception du paiement, par courrier rapide ou par courrier électronique pour les candidats étrangers ou pourra être retiré contre décharge auprès des services de l'AMADER à l'adresse indiquée ci-après. L'Agence ne sera en aucun cas responsable des retards ou pertes subis dans acheminement de courrier.

Les dossiers de candidature pour la pré-qualification doivent être déposés ou adressés en recommandé sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-après au plus tard **27 janvier 2010** à 10h00 Locales (TU) et porter clairement la mention « Candidature de pré-qualification pour la sélection d'un opérateur d'électrification rurale de la ZEM de BAMAKO ». Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER), A l'Attention de Monsieur Ismaïl Touré, Président Directeur Général Colline de Badalabougou - BP : E 715 - Bamako - République du Mali - Tél : (223) 2023 85 67 -Fax : (223) 2023 82 39 -E-mail : amader@amadermali.net Les candidats seront informés en temps voulu de la suite donnée à leur candidature. Seuls les entreprises et groupements d'entreprises présélectionnés dans le cadre de cette procédure seront appelés à soumissionner à l'appel d'offres.